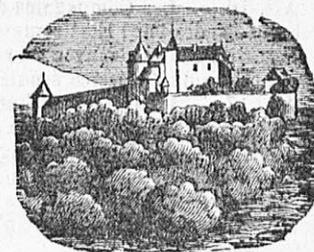




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Suisse... 1 an, Fr. 4 50
 »... 6 mois, » 2 50
 Étranger... 1 an, » 9—
 »... 6 mois, » 5—
 payable d'avance.

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : L'ÉCHO LITTÉRAIRE

ANNONCES

Canton, une seule insertion
 15 c.; annonces répétées, 10 c.
 Suisse, 16 c. Étranger, 20 c.
 la ligne ou son espace.
 RÉCLAMES : 80 c. la ligne
 Pour annonces et réclames
 ex-cantonales, s'adr. à l'a-
 gence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg,
 ou à ses succursales.

Prix du numéro : 5 cent.

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

On s'abonne dans les
 bureaux de poste.

FOYER D'ÉTÉ : Bulle, dép. 6⁰⁰ 10⁰⁰ 2²⁵ 5⁰⁰ 8⁵⁵ — Bulle, arr. 8⁵⁵ 1²⁰ 4⁰⁰ 8²⁰ 10⁵⁰

BULLE, le 10 mai 1904.

Progressistes à rebours.

Un gouvernement qui prive les communes de leur autonomie, qui leur enlève une de leurs facultés essentielles de vitalité, la libre gestion des finances, voilà le tableau qu'offre aujourd'hui le canton de Fribourg.

Sans même consulter le peuple souverain qui les a délégués pour légiférer et gouverner, les députés au Grand Conseil viennent d'adopter une loi, unique en son genre, sans pareille en Suisse, inconstitutionnelle, une loi qui impose aux communes l'obligation de subventionner les entreprises privées de chemins de fer, dès que les initiateurs et intéressés auront fait décréter leur œuvre comme d'utilité publique et bénéficier des largesses de l'Etat.

Cet aréopage de députés qui devraient avant tout respecter la Constitution, garantir aux communes leur indépendance, vient de donner un fâcheux exemple de violation des lois. Il ne reste donc qu'à s'incliner devant le fait accompli et féliciter le bloc gouvernemental de la discipline dont il a fait preuve en cette circonstance, discipline qui, hélas, se rapproche bien plus du servilisme que de la libre manifestation de la volonté du peuple.

En effet, la Constitution de 1857 garantit aux communes la libre gestion de leur fortune sous la haute surveillance de l'Etat; une revision de cette Constitution s'imposait dès qu'il s'agissait de modifier l'esprit et la nature des lois. Il nous semble donc que le Grand Conseil a outrepassé ses droits.

La loi nouvelle a été présentée par MM. Morard,

président, Genoud Louis et Philipona. En lui donnant un effet rétroactif, les auteurs ont trouvé un sûr moyen de mettre fin à une situation anormale d'une ligne actuellement en construction et dont quelques communes refusaient le subventionnement.

Si, d'une part, nous n'approuvons aucunement l'attitude de communes se désintéressant volontairement, ou refusant leur concours à des œuvres d'où elles peuvent retirer des avantages réels, nous ne pouvons non plus approuver des mesures illégales pour sévir contre elles.

Cette loi, la voilà :

Article premier. — L'Etat peut subventionner la construction d'un chemin de fer qui revêt le caractère d'une œuvre d'utilité générale pour le canton ou l'ensemble d'une contrée.

Art. 2. — Les Communes ont aussi la faculté de subventionner la construction d'un chemin de fer qui présente des avantages appréciables pour la localité.

Art. 3. — Dès que l'Etat attribue à une entreprise ferrugineuse le caractère d'utilité générale et la favorise d'une subvention, les Communes intéressées sont également tenues d'y participer financièrement, dans la mesure de leurs ressources et des services que pourra leur rendre la nouvelle voie de communication.

Art. 4. — Sont considérées comme intéressées les Communes situées sur le parcours du chemin de fer à construire et celles qui, par leur rapprochement ou l'usage qu'elles en pourront faire, ont un intérêt plus direct à l'entreprise que le public en général.

Art. 5. — En allouant la subvention, le Grand Conseil détermine aussi, dans le même décret, les Communes qui sont déclarées intéressées au chemin de fer projeté.

Art. 6. — En cas de désaccord, le Conseil d'Etat arrête le chiffre de la participation financière des

des Communes, après avoir entendu les représentants des divers intérêts.

Art. 7. — La Commune peut répartir, entre les contribuables et sur des bases équitables, la totalité ou une partie de la subvention mise à sa charge.

Art. 8. — La subvention de l'Etat et des Communes n'est accordée que sous forme d'une prise d'actions.

Art. 9. — Le Conseil d'Etat fixe les conditions du versement des subventions cantonale et communale.

Art. 10. — Si les Communes sont appelées à faire des avances ou à garantir des sommes pour couvrir les premiers frais d'exploitation, elles ont le droit d'exiger le paiement de ce capital et de ses intérêts avant toute distribution de dividende aux actionnaires.

Art. 11. — Jusqu'au moment de la mise en œuvre des travaux, l'Etat se réserve le droit de retirer par un décret du Grand Conseil la subvention qui n'a pas encore été payée.

Art. 12. — Si l'Etat renonce à verser sa subvention, les Communes sont, par le fait même, libérées de leur engagement.

Art. 13. — La justification financière pour la construction et l'exploitation de la ligne devra être soumise au Conseil d'Etat. Tant qu'elle n'a pas été reconnue suffisante, l'entreprise ne peut commencer la construction, ordonner des travaux, faire des commandes de matériel et assumer de graves charges financières.

Les actions souscrites par les entrepreneurs et les fournisseurs ne sont pas comptées dans le calcul de la justification financière.

Art. 14. — Les statuts des Compagnies de chemins de fer subventionnées sont approuvés par le Conseil d'Etat.

Art. 15. — Après l'achèvement des travaux, il sera remis à l'Etat un plan et un profil en long détaillé de la voie ferrée, telle qu'elle a été exécutée, ainsi que le relevé du compte de construction prescrit par les lois et règlements fédéraux.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 21

Diane la Pâle

Par Jules MARY

VII

L'aveu n'est pas une preuve.

Les moindres hésitations de Bernard n'échappaient pas à M. de Montaignon, car dans cet interrogatoire destiné à ne point aboutir à un éclaircissement, ce qui pouvait donner un indice au juge, ce n'étaient pas les révélations de l'inconnu, il se renfermait de plus en plus, on le voit, dans son mystère, c'étaient plutôt les émotions différentes, si fugitives qu'elles fussent, que les questions amenaient sur son visage.

Sur les notes éparses devant lui, le juge écrivit le mot *revolver* et le souligna d'un coup de crayon rouge.

Puis, après quelques instants de réflexions :

— Je vous ai dit tout à l'heure que votre aveu ne suffirait pas à vous faire condamner...

— Et moi, je vous ai répondu : c'est impossible... dit Bernard avec vivacité... Lorsque, devant la Cour d'assises, je crierais aux jurés : « C'est moi qui ai tué Georges d'Héribaud », il faudra bien que les jurés ajoutent foi à mes paroles.

— Ceci vous trompe ! Et je tiens à vous en convaincre

avant de vous soumettre à de nouveaux interrogatoires, afin que vous réfléchissiez et que vous reveniez à la vérité. Il se peut que la justice, et j'en ai la ferme espoir, finisse par trouver les renseignements que je sollicite de vous et que vous me cachez avec tant de soin. Et par cela même nous rétablirons facilement l'origine de ce meurtre. Si vous êtes coupable, prouvé coupable, vous êtes sûr du châtimeur. Mais il peut se faire que la justice soit impuissante à établir votre identité, à recueillir des indices suffisants, à saisir nettement les mobiles de votre crime. Et alors, soyez en persuadé, si vous ne dissipez pas de vous-même ces mystères, vous échapperez au châtimeur, à ce châtimeur au-devant duquel vous avez couru et que vous réclamez si énergiquement.

— Si je n'étais pas coupable, pourquoi m'accuserais-je ?

— Qui sait ? L'âme a des replis sans nombre. Vous n'êtes point un criminel vulgaire... J'ai déjà pénétré un coin de votre cœur et j'y ai aperçu l'amour... L'amour, quand il est exaspéré, conduit à tous les dévouements, à tous les sacrifices, à toutes les folies...

— Monsieur, dit Bernard, je vous assure... vous vous égarez... je n'aime personne...

M. de Montaignon se contenta de répondre :

— Pardonnez-moi... Vous aimez !...

Et poursuivant aussitôt :

— Je vais prouver, avec les principaux auteurs dont la haute sagesse nous guide, que vous ne pouvez compter sur votre aveu seul pour être condamné. Écoutez ce que dit Gabriel...

Et ouvrant un livre de droit criminel :

« La confession volontaire de l'accusé paraît former une preuve d'une infailibilité absolue si l'on s'en tenait à certains criminalistes qui disent qu'elle suffit toute seule pour sa condamnation et que le juge n'a pas d'autres fonctions que celle de la prononcer. Ils ajoutent même que dans le doute, si la confession est vraie, on doit la regarder comme telle et comme dictée par le remords d'une conscience bouleversée, parce que personne n'est présumé assez insensé pour mentir contre soi-même... »

— N'est-ce pas justement mon cas ? interrompit Bernard.

— Ce n'est pas tout : « Quelques nombreuses que soient ces décisions, il faut tenir qu'en bien des cas le juge ne peut pas justement condamner un accusé, quoiqu'il avoue avoir commis le crime dont il est prévenu. La présomption qu'on ne ment pas contre soi-même n'est pas à beaucoup près aussi certaine qu'elle le paraît. Les hommes tombent, par la violence des passions, dans des égarements qui choquent toute vraisemblance. Et puis, qu'il n'est pas rare que dans le désespoir d'une situation malheureuse et même pour un simple dégoût de la vie, un homme qui se donne la mort de ses propres mains, il n'est pas impossible que d'autres cherchent à finir par les mains de la justice des jours qui leur sont à charge. »

(A suivre.)

ulle

de la Gare

x, le mètre
 42 cent., etc.

s cirées
 s largeurs.

les, la paire
 1.35, 1.85, etc.

d choix
 les articles.

Broc.

15, 22 mai
 ION

de Broc.
 Pyrénées.

1 fr.; Secondes : 60 cent.
 Broc. [430]

est à recommander à qui
 vent le meilleur pour un
 prix modique. Ces produits
 du pays sont en magasin, à
 l'état toujours frais, chez
 (HIF) 474

THÉ

Burmam

Préparé par

J. Burmam,

pharmacien

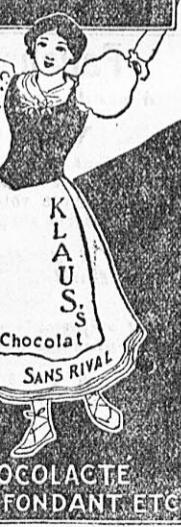
Le Locle (Suisse).

Chés dépuratifs connus, le
 purgatif, rafraîchissant
 le plus estimé, pour sa pré-
 et ses qualités éminentes
 constipations, migraines,
 acrotés du sang, jaunisse,

il jouit, a fait naître une
 exigez donc dans chaque
 véritable

é Kurmam
 1 franc la boîte
 l'estomac et n'irritant pas
 me les pilules purgatives.

COLAT
 lavs



Chocolat
 SANS RIVAL

CHOCOLACTE
 FONDANT ETC

ENDRE

nyère, une maison d'ha-
 outangerie et grand
 s condition.

ureau du journal. [452]

SON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS

Art. 16. — Les Compagnies de chemins de fer subventionnées par l'Etat remettent chaque année à l'autorité cantonale, avec un rapport, un résumé des comptes de l'exercice écoulé.

Art. 17. — Le Conseil d'Etat est chargé de la publication et de l'exécution de la présente loi qui entre en vigueur dès sa promulgation.

La loi est applicable aussi aux entreprises de chemins de fer, subventionnées par le canton et dont le réseau encore inachevé n'a pas été reconnu définitivement par l'Etat.

Dans ce dernier cas, le Conseil d'Etat a la compétence de revoir le tableau des Communes qui ont contribué à l'établissement du chemin de fer, les bases et le chiffre de leur participation, de compléter la liste des Communes intéressées et de fixer définitivement la quotité de leur subvention.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Tir fédéral. — Jusqu'à maintenant, 271 sociétés se sont annoncées pour participer au concours de sections du tir fédéral qui aura lieu cet été à Saint-Gall. En tête figure le canton de Saint-Gall, avec 96 sociétés; puis viennent ceux de Zurich avec 43, Thurgovie 33, Appenzell-Ext. 21, Berne 18, Vaud 9, Grisons 8, Argovie et Soleure chacun 7, Neuchâtel 6, Appenzell-Int., Bâle Campagne, Glaris et Lucerne chacun 3, Schaffhouse, Schwytz et Tessin chacun 2, Bâle-Ville, Fribourg, Genève, Nidwald et Uri chacun 1.

Aucune des sociétés de tir des cantons d'Obwald, du Valais et de Zoug ne s'est encore annoncée.

Neuchâtel. — *Affaire Weissmüller.* — La cour d'assises a jugé samedi Alfred Weissmüller, ex-chef des téléphones, qui s'était enfui après avoir détourné une somme d'environ 40,000 fr. La cour l'a condamné à 4 ans de réclusion, moins 100 jours de prison préventive, à 10 ans de privation des droits civiques, 600 fr. d'amende et aux frais.

— Les élections législatives, d'après le système proportionnel, ont donné le résultat suivant pour Neuchâtel-Ville: Sur 18 sièges, les radicaux en ont obtenu 10, les libéraux 6 et les indépendants 2. Le premier élu radical a une avance de 200 voix sur le premier élu libéral, soit 1771 voix contre 1574. Des trois candidats socialistes en liste, le premier a obtenu 372 voix. Aux élections de 1901, avant la scission des indépendants, les radicaux avaient 13 sièges, les libéraux 8, sur 21. Par suite de la nouvelle loi électorale, Neuchâtel n'a plus que 18 représentants au Grand Conseil.

D'après les résultats connus jusqu'à présent, et les calculs, le futur Grand Conseil comptera 62 radicaux, 29 libéraux et indépendants, et 16 socialistes. L'ancien Grand Conseil comptait 71 radicaux, 35 libéraux et 20 socialistes. Les socialistes perdent 5 députés à la Chaux-de-Fonds et en gagnent 1 à Travers. A la Chaux-de-Fonds, les radicaux obtiennent 15 sièges, les socialistes 11, et les libéraux 6.

Les radicaux étaient représentés dans la précédente assemblée dans la proportion de 56 %. Cette proportion est maintenant de 58 %.

La violente campagne des oppositions a tourné à leur confusion.

Vaud. — *Le bébé à « l'imperdable ».* — Un enfant avait avalé une épingle de sûreté (dite imperdable) ouverte. Naturellement grand émoi des parents, qui conduisirent immédiatement leur enfant à l'Hôpital cantonal. Plusieurs tentatives furent faites au moyen de la radiographie pour savoir dans quelle partie du corps l'objet s'était logé, mais sans résultat; l'épingle ne put être découverte.

L'enfant, qui ne paraissait pas souffrir, fut ramené à Moudon. Dix-sept jours après, l'épingle fut enfin heureusement expulsée par les voies naturelles.

— *Affreux drame.* — Samedi soir, le train 1117, quittant Montreux à 10 h. 55 du soir, a tamponné à 200 m. de la gare, dans la direction de Villeneuve, entre le pont et la passerelle, un Français nommé Henri Pène, menuisier, âgé de 24 ans, venant de Saint-Gingolph. Le malheureux a été relevé avec les deux jambes coupées, une partie du bas-ventre emportée et un bras écrasé. Transporté à l'ancienne gare de Montreux, il a encore pu donner son nom et son adresse, et raconter comment s'était produit l'accident. Atteint par la locomotive, et ayant les deux jambes broyées, Pène a voulu encore se redresser en s'appuyant au sol avec la main. Malheureusement, c'est sur le rail qu'il posa la main et une roue lui écrasa le bras.

Pène est mort dimanche matin à l'infirmerie de Montreux.

ÉTRANGER

La guerre.

La bataille du 1^{er} mai.

Voici, d'après une dépêche de St-Petersbourg, le chiffre officiel des pertes russes à Tu-Ren-Tcheng: 45 officiers, dont 1 colonel et 600 hommes disparus; 7 colonels et 682 hommes tués; 1852 hommes blessés.

Dans un télégramme privé adressé au czar, le général Kouropatkine reproche au général Zassoutitch de ne pas avoir battu plus tôt en retraite. Il avait l'ordre exprès, tout en retardant le mouvement en avant des Japonais autant que possible, de ne pas s'attarder inutilement.

Il savait que, quoiqu'il arrivât, il ne pouvait recevoir aucun secours.

— Le général Kuroki rapporte qu'il a appris de source indigène que pendant la retraite des Russes, dimanche dernier, une rencontre sanglante a eu lieu entre un important détachement russe et un détachement plus petit, russe également, que le premier avait pris pour un détachement japonais. Il y aurait eu 11 morts et 70 blessés.

A Port-Arthur. — D'après les dernières nouvelles parvenues d'Extrême-Orient, des troupes japonaises en nombre considérable occupent la partie la plus étroite de la péninsule du Liao-Toung, ou elles ont déjà coupé la voie ferrée et le télégraphe, de sorte que Port-Arthur est complètement isolé. Aussitôt débarqués, les Japonais dirigèrent deux régiments vers l'ouest pour couper toutes les communications. Pendant que le débarquement s'opérait, des vaisseaux japonais exécutaient une démonstration en vue de Port-Arthur, afin d'empêcher toute sortie des torpilleurs russes. On dit même que, de bonne heure dans la matinée de vendredi, Port-Arthur aurait été bombardé, mais cette nouvelle n'est pas confirmée officiellement. On croit qu'il n'y a pas plus de 10,000 hommes de troupes à Port-Arthur.

L'amiral Togo annonce que le goulet de Port-Arthur est complètement barré pour les navires. Seules les petites embarcations peuvent le franchir. Les Japonais n'ont pas perdu un seul de leurs navires de guerre.

CANTON DE FRIBOURG

Morat. — Le *Murtenbieter* annonce que M. le conseiller national Dinichert s'est, après 48 ans d'activité à la Fabrique d'horlogerie de Montilier, retiré de la Fabrique le 1^{er} mai courant. La direction est désormais confiée à MM. Buchs et Dinichert fils, et M. Dinichert, père, est nommé membre du Conseil d'administration et administrateur-délégué vis-à-vis de la direction.

Nous souhaitons à M. Dinichert d'heureux jours dans sa nouvelle situation et sa retrait des affaires.

Incendie. — Vendredi matin, un incendie a détruit le Moulin Sous-Roche, à Rue, appartenant à Pierre Batty et taxé 11,000 fr.

On croit que l'incendie a été allumé par une main criminelle. Une arrestation a été faite.

Suicide. — Dans la journée de jeudi, on a trouvé au bord du rocher sous la chapelle de Lorette, le cadavre d'un nommé Zahn, maître-boulangier à Fribourg, qui a mis fin à ses jours en se tirant un coup de revolver à la tête. On dit que le mauvais état de ses affaires doit être la cause de cette triste détermination.

GRUYÈRE

Nécrologie. — Notre contrée a été vivement émue en apprenant, dimanche, le décès survenu la veille, au soir, de M. Jules Bellet, directeur de la Société F.-L. Cailler à Broc. C'est une perte très sensible pour cette société dont il fut l'habile et savant promoteur, l'énergique technicien qui contribua beaucoup à lui donner le considérable développement dont elle jouit aujourd'hui. Le nombreux personnel des usines, la population de Broc tout spécialement, regretteront ce chef aimable, cet homme affable qui avait gagné toutes les sympathies.

M. Bellet, que la mort enlève à la fleur de l'âge, 38 ans, était originaire de Lausanne. Il fit en cette ville les études de pharmacien et fut pendant quelques années interne de l'Hôpital de Lausanne. Il entreprit quelques voyages dans le but de se

perfectionner et pour se vouer davantage aux études scientifiques qui l'attiraient tout spécialement, études qu'il termina brillamment à l'Université de Lausanne. Il ouvrit en cette ville une pharmacie (aujourd'hui pharmacie de M. Cuytaux), puis se rendit à Bercher où il fonda une nouvelle pharmacie.

A cette époque M. Cailler, à Vevey, qui avait conçu le projet d'extension de son industrie en la transportant dans la Gruyère, fit appel à M. Bellet, son beau-frère. Avec une surprenante facilité M. Bellet s'assimila à la science mécanique et devint dès lors le très compétent directeur technique de l'entreprise.

C'est au cours d'un voyage en Orient qu'il fit ce printemps, que le défunt fut atteint de la pénible maladie qui devait l'emporter.

Nous prenons une part bien vive à ce deuil et nous présentons à la famille du défunt, et aux Conseils de la Fabrique nos sentiments de respectueuses condoléances.

Société suisse des voyageurs de commerce. — Dimanche dernier a eu lieu à l'Hôtel de l'Union une réunion de négociants et voyageurs de commerce de notre ville, dans le but de fonder à Bulle une section de la Société suisse des voyageurs de commerce.

Deux délégués de la section d'Yverdon, M. Péclard, président, et M. Yang ont donné un aperçu très intéressant sur la situation actuelle de la Société, son but, son utilité. C'est ainsi que nous apprenons que la Société a été fondée le 5 janvier 1878, à Zurich, avec le seul but, d'abord, de rapprocher les voyageurs de commerce et de discuter leurs intérêts. Plus tard, les besoins de solidarité devenant plus appréciables, on vit se fonder succinctement différentes caisses qui, aujourd'hui, rendent d'utiles services aux sociétaires. La société compte actuellement 2774 membres. Sa fortune s'élevait au 31 décembre 1903 à 420,732 fr.

Cette fortune se répartit en diverses caisses: caisse des malades, des veuves, des secours. En cas de maladie, chaque membre a droit à une indemnité journalière de 3 fr., durant 120 jours, avec prolongation en cas de rechute. Cette caisse possède un capital de 98,541 fr. En cas de décès, la caisse verse à la veuve un montant de 400 fr. plus une somme de 50 fr. à chacun des enfants âgés de moins de 18 ans, pourvu que le membre défunt ait fait partie de la société pendant 3 ans. La caisse des veuves se monte au chiffre important de 209,986 fr. La caisse des secours, 101,339 francs en capital, pourvoit aux besoins extraordinaires des sociétaires dans les cas de longue maladie ou d'indigence.

En outre, une caisse d'invalidité et de retraite est actuellement en formation. Elle possède le capital de 3507 fr. 30.

Ces différentes caisses ont effectué en 1903 de nombreux paiements. Elles ont indemnisé: pour cas de maladie, 19,503 fr.; il a été versé aux veuves et orphelins 13,250 fr. et il a été distribué pour 2435 fr. de secours extraordinaires.

Les membres de la société jouissent en outre de divers rabais sur les chemins de fer et bateaux à vapeur.

Comme on le voit, la Société suisse des voyageurs de commerce possède une organisation solide, dont le développement et l'utilité vont sans cesse grandissants.

Bulle aura bientôt sa section; une quinzaine de membres sont inscrits; un comité provisoire a été désigné. Une nouvelle assemblée a été fixée sur jeudi 12 mai pour la constitution définitive de la section et la nomination de son comité.

La Tour. — Ce village possède actuellement une excellente fanfare, qui a donné dimanche, à l'occasion d'une course à Semsales, un concert parfaitement réussi. Bien que jeune encore, cette société a fait de rapides progrès et possède un répertoire très varié. Nous félicitons ces jeunes gens pour leur travail et les encourageons à persévérer.

Les effets d'une grève. — Qui aurait cru que la grève des officiers de la marine marchande de France, ait une répercussion en notre ville? Le cas s'est pourtant produit et cette grève a empêché quelques voyageurs bullois de se rendre à Tunis, avec un corps de musique de Genève. Le départ devait s'effectuer vendredi; il a été renvoyé à une année.

Foires de Bulle. — Ensuite de décision du Conseil communal, les retraités de toutes les foires de Bulle, seront de nouveau tolérés désormais. *Le Conseil communal.*

Madame L. filles, Madame dre CAILLE, dame C. W. Monsieur et DET-NEY et Monsieur et GELBECK Hanovre; ia f au Mas d'Az douleur de f et connaissance pable qu'il dans la person

Jules leur bien aim oncle, gendre enlevé à leur 1904.

Les Co nistraton de la So des chocol Cailler, à fonde dou grande perte prouver en la

Jules Di leur bien che borateur, déce

D^R PA de

A ve des caiss vi V. Jean Bazar

A l'occas merce BONI E aux B Invitation cordi 511]

Atelier d J. RE a l'avantage d'avi qu'il a transféré s et de couvertures ment de M. neur. Se recommande

On d une jeune fille durant quelques s petit ménage, à B sans de bonnes réff S'adresser au b

A v une jolie pou S'adresser au b

On c de suite un bon bonne conduite. G tretien complet. Adresse Hospic Bondry (Neuchâte

On de suite 2 bon S'adresser à M Bulle.

pour davantage aux étu-
raient tout spécialement,
amment à l'Université de
ette ville une pharmacie
de M. Cuytaux), puis se
ada une nouvelle phar-

Miller, à Vevey, qui avait
on de son industrie en la
ère, fit appel à M. Bellet,
surprenante facilité M.
nce mécanique et devint
directeur technique de

oyage en Orient qu'il fit
nt fut atteint de la pé-
'emporter.

ien vive à ce deuil et
ille du défunt, et aux
os sentiments de respec-

voyageurs de com-
rnier à eu lieu à l'Hôtel
négociants et voyageurs
e, dans le but de fonder
Société suisse des voya-

ction d'Yverdon, M. Pé-
ng ont donné un aperçu
ation actuelle de la So-

C'est ainsi que nous
a été fondée le 5 janvier

ul but, d'abord, de rap-
commerce et de discuter
les besoins de solidarité

es, on vit se fonder suc-
es qui, aujourd'hui, ren-
sociétaires. La société

4 membres. Sa fortune
1903 à 420,732 fr.

ot en diverses caisses :
aves, des secours. En
embre a droit à une in-

fr., durant 120 jours,
de rechute. Cette caisse

41 fr. En cas de décès,
un montant de 400 fr.

à chacun des enfants
pourvu que le membre

société pendant 3 ans.
monte au chiffre impor-
se des secours, 101,339

aux besoins extraordi-
s les cas de longue ma-

invalidité et de retraite
ation. Elle possède le

ont effectué en 1903 de
s ont indemnisés : pour

il a été versé aux veu-
et il a été distribué
extraordinaires.

été jouissent en outre
emins de fer et bateaux

ciété suisse des voya-
e une organisation so-
at et l'utilité vont sans

ction ; une quinzaine de
comité provisoire a été

assemblés a été fixée sur
stitution définitive de la

e son comité.

ge possède actuellement
ui a donné dimanche, à

l Semsales, un concert
que jeune encore, cette

rogrès et possède un
s félicitons ces jeunes
es encourageons à per-

ève. — Qui aurait cru
de la marine marchande

ussion en notre ville ?
uit et cette grève a em-
bullois de se rendre à

musique de Genève. Le
ndredi ; il a été renvoyé

— Ensuite de décision
retraits de toutes les

nouveau tolérés désor-
Le Conseil communal.

Madame L. BELLET et ses
filles, Madame et Monsieur Alexan-
dre CAILLER et leurs fils, Ma-
dame C. W. DE INIGO, à Broc ;
Monsieur et Madame GIRAR-
DET-NEY et famille, à Lansanne ;
Monsieur et Madame Robert AN-
GELBECK et leurs enfants, à
Hanovre ; la famille DE ROBERT,
au Mas d'Azil (France), ont la
douleur de faire part à leurs amis
et connaissances de la perte irré-
parable qu'ils viennent de faire
dans la personne de

MONSIEUR
Jules Bellet

leur bien aimé mari, père, frère,
oncle, gendre, neveu et parent,
enlevé à leur affection le 7 Mai
1904. [498]

Les Conseils d'Admi-
nistration et de Direction
de la Société anonyme
des chocolats au lait F.-L.
Cailler, à Broc, ont la pro-
fonde douleur de faire part de la
grande perte qu'ils viennent d'é-
prouver en la personne de

MONSIEUR
Jules Bellet

leur bien cher ami et fidèle colla-
borateur, décédé le 7 mai courant.

D^R PASQUIER
de retour. [507]

A vendre :
des caisses vides à tous prix. [510]

V. Jean Kiefer et Cie
Bulle Bazar

Librairie Bandere
Bulle.

Achetez un cachet gram-
mes d'une façon inviolable ?

Donnez-vous former vos let-
tres d'une façon inviolable ?

Invitation cordiale.
J. DUPASQUIER

A l'occasion de la foire
mercredi 11 mai

BONNE MUSIQUE
ET DANSE

aux Halles,
BULLE

Invitation cordiale.
J. DUPASQUIER

Atelier de ferblanterie
J. REGIS, Bulle

à l'avantage d'aviser son honorable clientèle
qu'il a transféré son atelier de ferblanterie
et de couvertures dans le nouveau bâti-
ment de M. Gillard, entrepreneur.
Se recommande. (H242B)[508]

On demande
une jeune fille robuste pour aider,
durant quelques semaines, aux travaux d'un
petit ménage, à Bulle. Inutile de se présenter
sans de bonnes références. Entrée immédiate.
S'adresser au bureau du journal.

A vendre :
une jolie poussette en bon état.
S'adresser au bureau du journal.

On cherche
de suite un bon vacher, sérieux et de
bonne conduite. Gages 45 fr. par mois, en-
retien complet. (H?F)[470]

Adresse Hospice cantonal de Perreux sur-
Boudry (Neuchâtel).

On demande
de suite 2 bons charpentiers.
S'adresser à M. GIPPA, entrepreneur, à
Bulle. (H232B)[493]

Compagnie du chemin de fer BULLE-ROMONT

A partir du 1^{er} mai courant, il est délivré, en service intérieur :
1^o des cartes d'abonnement au porteur pour 24 courses simples, valables pendant 3 mois.
2^o des cartes d'abonnements personnels :
a) pour 12 et 25 courses aller et retour, valables pendant 3 mois ;
b) pour 50 et 100 courses aller et retour, valables pendant 12 mois.
Pour renseignements sur réductions de prix et conditions, s'adresser dans les gares.
Bulle, le 7 mai 1904.

Administration du Bulle-Romont.



Cycles et automobiles
Vente. Échange. [421]
Location. Réparations. Leçons.
Jos. GREMAUD,
mécanicien, BULLE
Route de Morton.

Atelier avec force motrice. Outillage spécial. Installation moderne.
Transformation d'anciennes bicyclettes. Pose à bon compte de moyeux à roue-libre ou à deux vitesses. Bien assorti dans toutes les pièces de rechange et accessoires divers. Représentant direct des marques distinguées : Peugeot, Adler, etc. Nouveaux modèles de bicyclettes, fabrication sérieuse et garantie depuis 150 fr. Motocyclette de dernière création, 3 chevaux de force, remarquable par sa simplicité de conduite. Catalogues franco sur demande.

La hernie et le bandage

élastique sans ressort.

La contention absolue, sans la moindre gêne, le soulagement immédiat, la guérison quand elle est possible, tels sont les résultats certains, dégagés de toute promesse trop brillante, obtenus à l'aide de mon bandage élastique et sans ressorts, fabriqué par M. Haselbeck, bandagiste-spécialiste, à Genève, rue de Carouge, 48.

Pour faciliter la constatation de ces effets incontestables, ces ingénieux appareils seront essayés gratuitement à Bulle, (Hôtel de Ville, le mercredi 11 mai (jour de foire), de 9 h. du matin à 4 h. après midi. De plus, fabrication de tous autres systèmes de bandages, ceintures pour dames, bis pour varices, etc.

On traite aussi par correspondance. On se rend à domicile.

Bas prix.
Voici des extraits de lettres de remerciements concernant mes appareils :

M. Haselbeck, spécialiste, à Genève.
Le bandage que vous m'avez expédié va très bien. Je vous expédie le montant en mandat postal. A une autre commande. Re-
cevez, etc.

F. AUBERT,
au Sanatorium populaire de Leysin (Vaud)

Un autre client, septuagénaire, m'a parlé ainsi : « Votre bandage, que je porte depuis 4 mois sans l'ôter du corps, n'a jamais laissé échapper ma hernie, et je me trouve si bien que cela ne me ferait rien d'avoir en cette hernie plus vite ». — C'est M. Jaccard, de la Sagne, près Ste-Croix (Vaud). Inutile d'ajouter d'autres lettres de remerciements. Un grand nombre de ces lettres originales sont à la disposition des clients. [506]

Dimanche 15 mai 1904

CASSÉE
à l'auberge du Bry

Bonne musique.

Invitation cordiale.
Louis BUCHS, tenancier.

Attention !

Le sousigné avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'il met en vente un beau choix de meubles neufs, tels que : garde-robes, commodes, crédence, lits, tables, tables de nuit, chaises, tabourets, etc. Faute de place, tous ces meubles seront cédés à prix très réduits. Solidité garantie.

Isidore Page
près l'Ecu, BULLE.

Motocyclette

n'ayant pas servi à vendre pour cause de santé.
S'adresser au bureau du journal. [480]

Vente d'immeubles.

Vendredi 13 mai courant, dès 2 heures de l'après-midi, à l'Auberge de la Croix-Blanche, à Hauteville les immeubles désignés sous les articles 249 et 928 du cadastre de Hauteville En la Boussannaz et En la Patansaz seront, pour cause de délimitation, vendus en mises publiques. PASQUIER, not.

Tir militaire.

La Société de tir de Vuippens organisera le tir obligatoire les dimanches 8 et 15 mai. Ouverture à 1 1/2 h. 490] LE COMITÉ

A LOUER

Les sousignés offrent à louer pour la présente année les immeubles au cadastre d'Hauteville ayant appartenu à Edouard MORET.

La Roche, le 3 mai 1904.
Sig. : Joseph BOUQUET.
492](H229B) Alph. KOLLY.

La Société électrique DE BULLE

informe ses abonnés

que le courant sera inter-

rompu tous les di-

manches de 9 à 11 heu-

res le matin et de 1 à 3

heures l'après-midi de

ce jour et l'arrêt du

mercredi supprimé.

LA DIRECTION.

Jument

de 7 ans, exempte de tout défaut, à vendre chez M. Jules ULDRY, Avry-dev.-Pont.

Faucheuse
à vendre ou à louer.

A vendre :
3 chars, dont un à échelles, un neuf à brancard, une charette pour l'herbe ; 2 roues asagées, une capote voiture, une caisse à purin et une charrie simple. Le tout en bon état.
S'adresser à M. Grand, maréchal Grand'Rue, Bulle. [478]

Vente et réparation de machines agricoles en tous genres.

ON DEMANDE
une jeune fille sachant déjà un peu cuire pour faire tous les travaux d'un ménage.
Adresser les offres à M. A. OVERNEY, Café des Trois Suisses, Travers (canton de Neuchâtel). (H?F)[497]

A vendre à Bulle un domaine de 30 poses

d'excellent terrain, maison, grange, écuries, remise en très bon état, fontaine intarissable. De plus, un fanage de 26 poses avec grange, situés rière Semsales. On vendrait ensemble ou séparément.

S'adresser à l'hoirie de M. Jules Glasson. (H1944F)[500]

Le meilleur
Dépuratif
du sang

SANG

Salsepareille Model

de la Pharmacie Centrale de Genève

le meilleur et le plus agréable remède contre
Boutons, Dartres,

épaississement du sang, maux d'yeux, scrofules, démangeaisons, goutte, rhumatismes, etc. — Envoi dans le monde entier. Des milliers de lettres et attestations reconnaissantes de tous les pays.

Agréable à prendre.
1/2 lit., 3.50 fr. ; 1/2 lit., 5 fr. ; 1 lit., 8 fr. (une cure complète).

Demandez expressément :
SALSEPAREILLE MODEL

avec la marque de fabrique.

Chez P. GAVIN, pharmacien,
BULLE [349]

CIGARES

| | |
|---|----------|
| 200 Vevey-courts, paquets bleus | Fr. 1.95 |
| 200 Rio-Grande, paquets de 10 | 2.45 |
| 200 Flora Brésil | 3.10 |
| 200 Alpénoises Edelweiss | 3.45 |
| 200 Ormonds véritables | 3.90 |
| 200 Cigarettes fines | 1.80 |
| 125 Bissago Oniasso vér. | 3.25 |
| 100 Allemands petits, fins | 1.90 |
| 100 Général Herzog à 5 | 2.95 |
| 100 Sumatra, à 10 | 4.80 |
| 100 Havannes à 12 | 5.40 |
| Joli porte-cigares gratuit. | [501] |
| Tout envoi ne donnant pas entière satisfaction sera repris. | (H2720Q) |
| Grands magasins Winiger, Boswil. | |

Leçons d'ouvrages manuels

pour jeunes filles seraient données tous les jours de 1 1/2 heure à 5 heures.

Tricotage. — Crochetage. — Raccourcissage. — Broderie. — Tapisserie. — Filet. — Frivolité. — Dentelle. — Renaissance.
S'adresser à Philomène Progin, à Bulle. [442]

On demande

un apprenti-sellier-tapissier ou un réassujetti. — Bons soins assurés.

S'adresser à Emile BLANC, sellier-tapissier, Romont. [481]

Bains du Nord

BULLE

sont chauffés tous les jours de 6 h. du matin à 10 h. du soir.

— TÉLÉPHONE —

Se recommande :
F. KLINGUELY [465]

Terrassiers.

On demande 60 terrassiers pour la construction du Grand Hôtel, à Château-d'Oex. [471]

Maçons.

On demande de bons maçons pour la construction du Grand Hôtel, à Château-d'Oex. [H228B]

B. PASCHE
entrepreneur.

A L'IMPRIMERIE DE « LA GRUYÈRE » A BULLE :
TIMBRES EN CAOUTCHOUC



Bulle BAZAR **Bulle**

Avenue de la Gare **V. Jean Kiefer & C^{ie}** Avenue de la Gare

| | | |
|---|--|--|
| Ombrelles 2.60, 3.25, 3.45, etc. | Enorme choix CHAPEAUX DAMES garnis, Canotiers, Formes, Rubans, Fleurs, Agrafes. Rubans, fleurs, agrafes. | Rideaux, le mètre 14, 25, 35, 42 cent., etc. |
| Gants, couleur et noirs 38, 54, 68, 74 cent., etc. | CHAPEAUX MESSIEURS CHAPEAUX D'ENFANTS | Toiles cirées toutes les largeurs. |
| Parapluies 1.85, 2.75, 3.10, 3.85. | Observez nos vitrines! | Pantoufles, la paire 48, 55, 75, 1.35, 1.85, etc. |
| Prix sans concurrence! | | Grand choix dans tous les articles. |

[486]

Le soussigné a l'honneur d'aviser le public de la ville et de la campagne qu'il vient d'ouvrir une

GRANDE CAVE

DE

VINS BLANCS & ROUGES D'ESPAGNE

garantis naturels et provenant directement de sa propriété,

à l'ancien dépôt de bière du Cardinal,
à côté de la Brasserie du Midi, à Bulle.

PRIX : Par 10 litres, depuis 0.32 cent. le litre
100 " " " 31 francs l'hectolitre

Rabais par quantités plus importantes.

Chaque client peut déguster gratuitement. — Fûts et bonbonnes de toutes grandeurs à disposition. — Sur demande envoi franco des échantillons et prix-courants.

SPÉCIALITÉ DE VINS FINS LIQUEURS DE CHOIX

Se recommande :

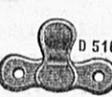
Juan Sellarès

propriétaire de vignes à Santa Maria de Barbara (Prov. de Barcelone, Espagne).

[491] **SUCCURSALE A AARBERG (Berne)**



Faucheuses



HELVETIA

à un ou deux chevaux, avec balancier à ressort levier vertical, siège mobile pour terrain accidenté. — Perfectionnements 1904 : Roue de support pour éviter la pression de la flèche.

Livraison à l'essai Bulletin de garantie.

Pièces de rechange

pour faucheuses Deering, Mak-Kormik, Helvetia.

A l'Agence agricole Aug. Barras

BULLE

[467]

1 Offre plus avantageuse est impossible!

CHAUSSURES

solides et bon marché peuvent être achetées par chacun chez

H. Brühlmann-Huggenberger, chaussures, Winterthur

| | | |
|--|----------|----------|
| Pantoufles dames, canevas, 1/2 taillon | No 36-42 | Fr. 1.80 |
| Souliers de travail, dames, solides, ferrés | » | » 5.50 |
| Souliers du dimanche, dames, élégants, bouts rapportés | » | » 6.50 |
| Souliers de travail, hommes, solides, ferrés | » 40-48 | » 6.50 |
| Bottines messieurs, montantes, crochets, ferrés, solides | » | » 8.- |
| Souliers du dimanche, messieurs, élégants, bouts rapportés | » | » 8.50 |
| Souliers, garçons ou filles | » 26-29 | » 3.50 |

Nombreux certificats sur chaussures livrées dans le pays et à l'Étranger.
Expédition contre remboursement. Echange immédiat franco.

450 articles différents. Prix-courant illustré franco et gratis à chacun, sur demande. (H1500J)[185]

DÉPURATIF GOLLIEZ

ou

Sirop au brou de noix ferrugineux

(Marque des „2 Palmiers“.)

Dépuratif énergique contre scrofules, humeurs, dartres, rachitisme, éruptions de la peau, glandes, clous. Bien plus actif et plus agréable à prendre que l'huile de foie de morue. 30 ans de succès.

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de 3 fr. et 5 fr. 50.

CHAUDRONNERIE

J'ai l'avantage d'informer l'honorable public que mon atelier de chaudronnerie est installé

AU CRIBLET, N° 1

GRAND CHOIX D'ARTICLES DE MÉNAGE

tels que : casseroles, sautoirs, marmites, chaudrons, braisiers, bouilloires, cocottes, etc. Chaudières à fromage et à distiller. Toyantage en cuivre. Boilles et bidons à lait.

Atelier de réparations et étamages

Installations de chambres de bains, buanderies. Baignoires zinc, fonte émaillée, baignoires de siège. Tubs, bidets. Achat de vieux métaux.

Prix modérés. Travail prompt et soigné.

Eugène BARDY, chaudronnier.

[461]H1835F]

Grande salle de l'Hôtel-de-Ville, Broc.

Après-midi des 2 1/2 h. Bureau } 7 1/2 h. Soir des
8, 12, 22 mai } 3 h. Rideau } 8 h. 8, 12, 15, 22 mai

REPRESENTATION

donnée par La LYRE, Société de musique de Broc.

Médéric, le bandit des Pyrénées.

drame en trois actes (18 exécutants).

Voir détail au programme. — Réservés : 1 fr. 50; Premières : 1 fr.; Secondes : 60 cent. Cartes à l'avance à l'Hôtel de Ville de Broc. [430]

Matériaux de construction, Vaulruz

Tuiles d'Altkirch et du pays
Chaux Gypse, ciment
Briques et Planelles diverses
Prix très avantageux

CROIX-VERTE & GARES
Drains, Briques et tuyaux en ciment de Lys
Briques et terres réfractaires
Engrais chimiques.
Ph. BORCARD & Cie.
(n193b)(419)

REÇU

1500 Chapeaux paille

au magasin TOBIE BEC
Grand' Rue, 32

BULLE

Chapeaux pour enfants à 40, 60, 90 cent., 1 fr. 1 fr. 20, 1 fr. 50, 1 fr. 70, 2 fr. et jusqu'à 6 fr. 50.

Chapeaux pour hommes, 75 cent., 1 fr., 1 fr. 50, 1 fr. 80, 2 fr., 2 fr. 80, et jusqu'à 16 fr.

Paille broyée; palmier, rotin et panama. [896]

Il n'est plus nécessaire d'acheter des chapeaux de paille ne se prêtant pas à la forme de la tête, le magasin possédant un **conformateur**, machine permettant de donner aux chapeaux la forme désirée.

Tabac bon marché.

| | |
|-------------------------|------------------|
| 5 kg. Tabac, coupe fine | Fr. 1.95 et 2.45 |
| 5 " " en feuilles | » 3.90 et 4.80 |
| 5 " " extra fin | » 5.40 et 5.80 |

50 cigares et pipe gratuits.
Grands magasins Winiger, Boswil.

JEUNES FILLES

On engage continuellement des **jeunes filles** à la Fabrique de chocolat de Broc. [750]

Bon salaire dès le commencement.

A. Demierre,

médecin-dentiste à BULLE,

reçoit le matin de 9 h. à midi et l'après-midi de 2 à 5 h., le mercredi excepté. [93]

Cabinet dentaire

H. DOUSSE

Chirurgien-Dentiste

CONSULTATIONS

de 9 heures à 12 h. et de 2 h. à 5 h.
à Romont : mardi, mercredi et vendredi;
à Bulle : jeudi et samedi;
à Châtel : le lundi. (H2B)[468]

BULLE — GLASSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS

M. Schuenwly, archivi

ABONNEMENTS
Suisse... 1 an
... 6 mois
Étranger... 1 an
... 6 mois
payable d'avance

Prix du numéro :
Ou s'abonne dans
bureaux de

Les for

L'utilisation d
développement
besoins de nos d
réglementation d
sein des Autorit
Le parti radi
de cette importa
son programme
le congrès radi
mandant que les
loi relative à l'e
ques en tenant c
nal.
En décembre
nal Müri et un c
radicaux avaient
une motion vis
était conçue en

1° Que les for
importance sans
nationale;
2° Que l'empl
traction des chem
blement de plus
3° Que l'accap
par les entrepris
des forces hydrau
lisables constitu
Les soussignés
rapport sur la qu

FEUILLET

Dian

Pa

— N'y a-t-il pas
— Laquelle ?
— Le cadavre au
— Cela ne suffit p
— Quoi donc ?
— La certitude.
venir s'il y a doute s
ait été reconnu faux
— Il en est de n
Les annales de la ju
été jugé, ne l'oubliez
cune condamnation
faits dont il n'y a
venu »
— Pourtant, mon
défendre la société